



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du Samedi 28 Avril 2018

Régulièrement convoquée, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le Samedi 28 Avril 2018 à 9h00 dans les locaux de l'YCO, sur le port de Saint Denis. Après émargement de la feuille de présence il y a 63 présents ou représentés sur 108 adhérents à jour de leur cotisation 2018. Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président Dominique PEYRACHE prend la parole et souhaite la bienvenue à tous les participants.

• **RAPPORT MORAL**

*. Le Président nous informe des changements importants au niveau de l'APA, à savoir la démission en date du 27 Août 2017, de JJ. ARTAUD Trésorier et en date du 05 Septembre 2017 de la démission de JJ MERIAUD Président, démission effective au 28 Septembre 2017. Ce même jour nous avons également reçu la démission de M. MERIAUD, Trésorière adjointe.

En date du 28 Septembre 2017, suite à l'Assemblée Générale, une réunion du CA s'est tenue, au cours de laquelle un nouveau Président et un nouveau Trésorier ont été élus jusqu'à la fin de la saison 2017 et la mise en place de la saison 2018.

* Bureau transitoire :

Président : D. PEYRACHE - Vice-Président : G. WIHMET – Trésorier : A. NOUVEAU – Secrétaire : B. HAIGNERE – Secrétaire Adjoint : C. AUGERAY – Commissaire aux comptes : M. RIGAUD.

*Le Président remercie chaleureusement JJ. MERIAUD et M. MERIAUD, pour tout le travail accompli ces dernières années.

Il remercie également la municipalité pour son soutien permanent aux associations. Remerciements à l'OT, au Port, à nos partenaires et sponsors, Lumina, Le Pêcheur d'Antioche, Antioche Nautisme, Au Joyeux Petit Pêcheur, Tout pour le Bateau et Pascal Capitaine.

* Le Président fait état des travaux et investissements effectués au niveau du port, à savoir :

- Transfert de sable des pièges à sable vers le Bd de l'Océan :

20.375M3, pour un coût de 60 106,25€ H.T

- Peinture des modules commerciaux :

Coût : 76 445,44€ H.T

-Changement du dernier ponton de la panne B et remplacement des flotteurs de l'avant-dernier ponton :

Coût : 13 289€ H.T

*Il a été porté à notre connaissance le manque de civisme de certains plaisanciers, notamment en ce qui concerne le nettoyage des filets dans le port et l'utilisation de produits toxiques dans les bateaux.

Par ailleurs, la capitainerie nous rappelle que les filets de pêche sont interdits dans les bacs à ordures ménagères. Ils doivent être découpés et emportés à la déchetterie.

. Vitesse excessive dans le port.: A nous de montrer l'exemple en respectant la réglementation pour le bien de tous.

. Stockage des bateaux à terre : une aide forfaitaire de 200€ sera versée à chaque plaisancier signant une convention de libération avec le port.

*Concernant l'affaire Jean-Paul Rabouan : Après décision du juge du TGI de la Rochelle, Mr Rabouan a été débouté et condamné à verser à l'APA la somme de 1500€. Coût pour l'APA après règlement des honoraires de l'avocat : 387,86€.

*Suite à la réunion du CA du 09 Avril 2018, il a été proposé quelques modifications au règlement intérieur. Lecture a été faite de ces modifications. Approbation à l'unanimité. Un exemplaire sera adressé par mail à tous les adhérents.

*Le club et la pêche

Education et respect des autres pêcheurs, de la mer et de ses ressources en nous responsabilisant et en limitant nos prises à des quantités raisonnables par rapport aux professionnels qui prennent tout ce qu'ils peuvent.

Pour information, concernant les bars :

. Prises de bars pendant les 12 premières semaines (pendant la reproduction) :

- au niveau national: 2017 : 781,8 T - 2018 : 839 T
- aux Sables d'Olonne : 2017 : 163 T - 2018 : 264 T
- Actuellement au niveau national : 980T

alors que pour les plaisanciers le quota est passé de 5 poissons par jour à 3 poissons par jour pour le sud du 48° et à 0 par jour au-dessus du 48°.

Nos moyens de lutte sont les fédérations et tous les mouvements de défense de la mer.

*Pour 2018, un calendrier prévisionnel a été établi pour :

- Brin d'aillet le Mardi 1^{er} Mai
- Début des permanences le Dimanche 03 Juin. Elles seront à thèmes. Ceux-ci seront communiqués aux adhérents chaque semaine. Elles sont l'occasion de nous réunir et d'apprendre
- Différentes sorties (leurre et pêche au posé)
- APA Oléron Fishing day (présentation de matériel de pêche en mer) le 09.06 avec la Participation de Shimano et Rapalla
- Open Bar Philippe Malsacré le 18.06 (tous les volontaires sont les bienvenus)

- Trophée Cuveillier le Samedi 04 Août
- Repas des anciens le Samedi 1^{er} Septembre

*Site de l'A.P.A

IL est en place, mais nous devons le faire vivre. Il n'est pas suffisamment visité.

- **RAPPORT D'ACTIVITE 2017**(Voir en annexe)
- **RAPPORT FINANCIER 2017** (voir en annexe)
La parole est donnée au Trésorier Andrée NOUVEAU qui nous présente le rapport financier 2017 que vous trouverez en annexe.

*Rapport du réviseur comptable

Lecture est faite du rapport du Réviseur Comptable qui certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice 2017. Sur ces bases, le Réviseur Comptable nous engage à donner quitus de sa gestion au Président.

Mis au vote, l'assemblée approuve les trois rapports à l'unanimité.

- **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le tiers du bureau est comme chaque année renouvelable : 1/3 sortant :

M. RIGAUD – O. MARTIN – JJ. ARTAUD – C. LAROSE – JM LACOSTE – A. NOUVEAU – MC. WIHMET

C. LAROSE nous informe ne pas vouloir rester membre du CA. Denis PASTIER est proposé pour le remplacer. Il a été élu à une grande majorité.

Les autres membres sont reconduits.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

. Un membre de l'APA souhaiterait savoir comment procéder pour être embarqué lors d'une sortie thon. Il a été précisé que cette année, pour chaque sortie thon, tous les adhérents FNPP et APA seraient avertis par mail.

. Un des membres soulève la question du partage du thon entre tous. Il lui a été répondu que le ou les thons pêchés sont partagés entre tous les membres qui ont effectué la sortie.

*Monsieur le Maire de Saint-Denis que nous avons cordialement invité nous a fait l'honneur de sa présence en fin de réunion. Il a rappelé qu'il était très heureux de la participation de l'APA au sein de la commune et appréciait l'auto gestion du club, sans aucune demande de subvention. Il a souligné le bon esprit de pêche responsable du club et le dynamisme de ses adhérents.

La séance est levée à 10h50 suivie d'un pot de l'amitié.

Le Président :
Dominique PEYRACHE

La Secrétaire
Barbara HAIGNERÉ